

Madame, Monsieur,  
Chers parents,  
Chers élèves,

L'entrée en formation au Lycée cantonal de Porrentruy marque le début d'une étape importante dans la vie professionnelle et ouvre des perspectives d'avenir intéressantes. En choisissant la voie de la maturité gymnasiale, les jeunes Jurassiens ont, pour la plupart, l'intention d'entreprendre des études universitaires qui, au-delà des trois années passées au Lycée cantonal, dureront encore trois ou cinq ans, jusqu'à l'obtention soit du bachelor soit du master.

L'effort sera grand et le temps de travail consacré aux études gymnasiales occupera une large partie de la vie des jeunes lycéennes et lycéens. Avec une moyenne d'environ trente-cinq leçons hebdomadaires et généralement au moins une à deux heures de préparation et de devoirs chaque jour, la formation sera complète et riche, et elle permettra la poursuite des études dans n'importe quel domaine, ceci quelles que soient les options retenues au lycée.

Les professeurs ont un rôle capital à jouer dans la formation de votre enfant. Dès lors, il convient que les relations entre les professeurs et les élèves soient optimales de façon à garantir que l'enseignement se déroulera dans les meilleures conditions. Tout est mis en œuvre pour que les conditions de travail soient en adéquation avec les nouvelles technologies.

### **Responsabilisation**

En accédant à une école du secondaire 2 faisant partie du CEJEF, les élèves quittent la scolarité obligatoire pour entrer en formation supérieure. De ce fait, ils deviennent responsables de leur formation et doivent se prendre eux-mêmes en charge, naturellement avec l'aide d'une part des parents et d'autre part du corps enseignant. Dès leur majorité, c'est-à-dire 18 ans, ils reçoivent personnellement les informations les concernant, ils ont le droit de justifier leurs absences et de signer leurs carnets de notes. Ils peuvent décider de donner à la direction et aux maîtres l'autorisation de communiquer avec leurs parents si cela s'avère utile.

D'autre part, nos élèves concluent avec notre établissement un contrat qui les lie pour leurs années d'études.

### **Mesures de soutien**

Afin de donner aux élèves la possibilité de combler des lacunes, des cours d'appui et des leçons de devoirs surveillés sont proposés en français, mathématiques et allemand.

Le cours facultatif « Apprendre à apprendre » n'a lieu que si un nombre suffisant d'élèves sont intéressés.

La médiathèque offre un espace de travail adapté aux besoins des élèves et des professeurs en mettant à disposition (ou en recourant à des prêts entre bibliothèques) des livres, des CD, des DVD et encore d'autres supports, pour travailler sur place ou pour emprunter et emmener chez soi.

Nous souhaitons que les élèves trouvent dans notre établissement le chemin qui les conduira vers le succès professionnel, tout en acquérant une culture générale étendue. Tout ne sera pas toujours aisé, mais nous sommes persuadés que les élèves sauront surmonter toutes les difficultés.

Nous souhaitons à toutes et à tous plein succès !

Porrentruy, juillet 2012

La Direction

## **MISSION DU LYCEE**

Notre établissement est un lieu de rencontre entre des êtres humains égaux en dignité, mais différents par l'âge, l'expérience et les savoirs.

Le succès de l'entreprise éducative réside pour une large part dans la qualité de la relation pédagogique établie entre maîtres et élèves.

La mission du Lycée est «d'offrir à ses élèves la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales adaptées au niveau secondaire et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement».

Notre école dispense «une formation générale équilibrée et cohérente, qui confère aux élèves la maturité requise pour entreprendre des études supérieures et les prépare à assumer des responsabilités au sein de la société». (...) Tout au long de leurs études au Lycée cantonal, «les élèves seront aptes à se situer dans le monde actuel, technique, social et culturel où ils vivent, dans ses dimensions suisses et internationales, actuelles et historiques. Ils se préparent à y exercer leur responsabilité à l'égard d'eux-mêmes, d'autrui, de la société et de la nature». ORRM 1995, article 5.

Au terme de leurs parcours, les élèves ne seront pas des spécialistes. Ils auront acquis des connaissances dans la plupart des domaines qui peuvent faire l'objet d'études ultérieures. Ils maîtriseront le français ainsi qu'une deuxième langue nationale, ils auront des aptitudes non négligeables dans une autre langue, et auront la capacité de s'exprimer aussi bien dans leur langue maternelle que dans les langues étrangères, ceci dans la perspective des études universitaires qui ne tiennent pas compte de la langue maternelle des étudiants.

**Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.**

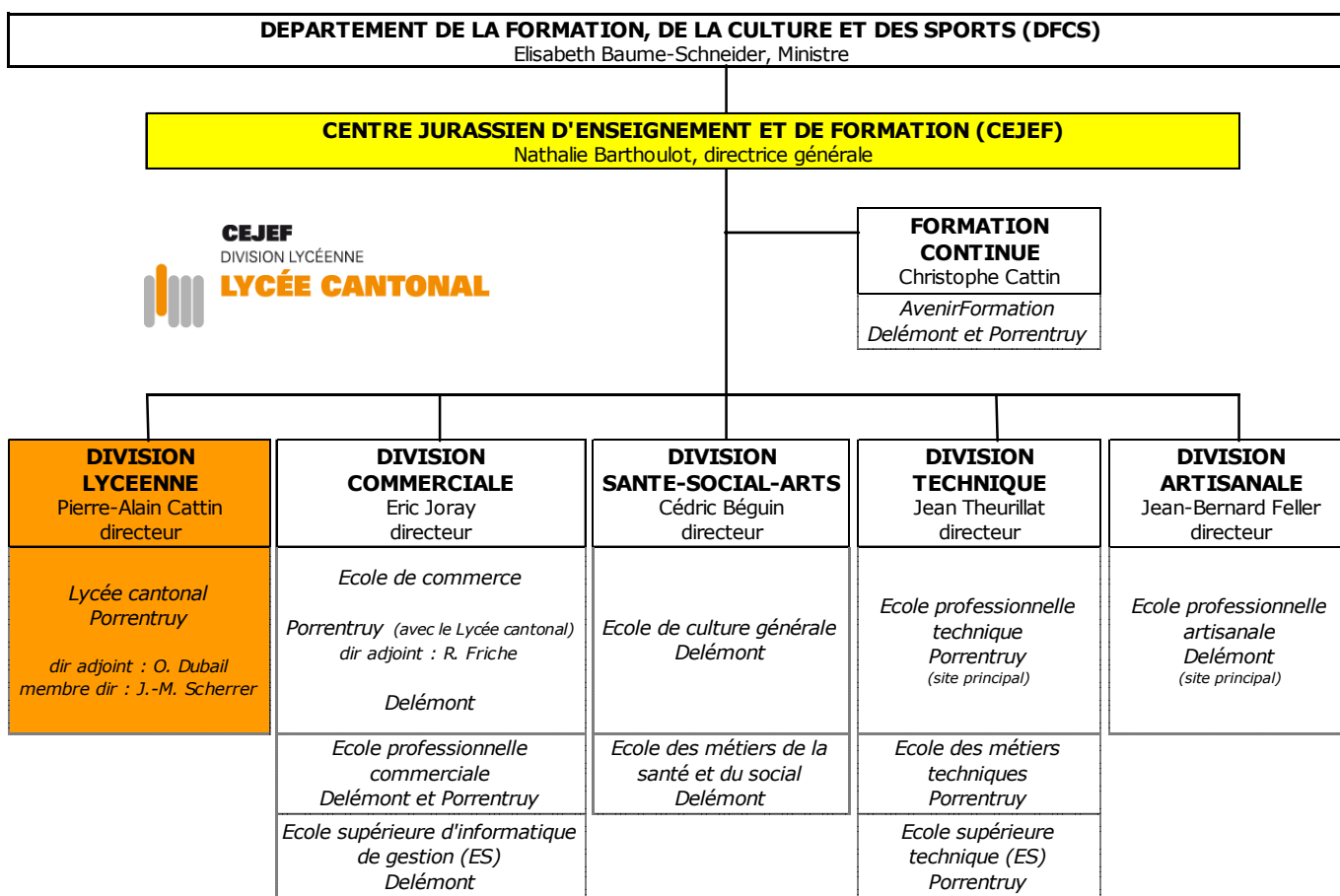
## SOMMAIRE

MISSION DU LYCEE .....	2
<b>INFORMATIONS PRATIQUES .....</b>	<b>4</b>
ORGANIGRAMME GENERAL DU CEJEF .....	4
LE LYCEE CANTONAL : CONSEIL DE DIRECTION, NUMEROS DE TEL. ET COURRIELS .....	5
CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 .....	6
CALENDRIERS SCOLAIRES DE 2013 A 2016 .....	10
GRILLES HORAIRES ET HEURE DE COURS .....	11
HORAIRE DES COURS (LOCAUX D'ENSEIGNEMENT) .....	11
LISTE DES ABREVIATIONS DES DISCIPLINES .....	12
MAITRES DE CLASSE .....	13
LISTE DES ABREVIATIONS DES PROFESSEURS .....	13
MEDIATHEQUE .....	14
RESTAURANT SCOLAIRE .....	14
UTILISATION DE LA CARTE MULTIFONCTIONNELLE .....	14
ASSURANCES .....	15
PARTICIPATION AUX FRAIS LIES A L'ENSEIGNEMENT .....	15
BOURSES D'ETUDES .....	15
CASIERS .....	15
<b>DIRECTIVES INTERNES .....</b>	<b>16</b>
FREQUENTATION DES COURS .....	16
ABSENCES .....	16
STAGES .....	18
TENUE ET COMPORTEMENT DES ELEVES .....	18
LE TRAVAIL DE MATURETE GYMNASIALE .....	21
ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AU LYCEE .....	22
SPORTS – ARTS – ETUDES (SAE) .....	23
ACTIVITES PERISCOLAIRES .....	23
AUTRES ACTIVITES .....	23
<b>LA VIE A L'ECOLE .....</b>	<b>26</b>
CONSEIL DES DELEGUES DES ELEVES .....	26
DEVELOPPEMENT DURABLE .....	26
GROUPE BIBLIQUE .....	26
L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES .....	27
<b>RESSOURCES SCOLAIRES .....</b>	<b>29</b>
J'AI UN PROBLEME ... A QUI M'ADRESSER ? .....	29
L'ESPACE MEDIATION .....	29
LE SERVICE DE SANTE SCOLAIRE .....	30
SERVICE D'AUMONERIE ŒCUMENIQUE DES ECOLES (SAOE) .....	31
QUELQUES PETITES ASTUCES .....	32
INFORMATIONS PRE-UNIVERSITAIRES .....	33

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ORGANIGRAMME GENERAL DU CEJEF

### ORGANIGRAMME GENERAL DU CENTRE JURASSIEN D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION (CEJEF)



## Lycée cantonal de Porrentruy

2, place Blarer-de-Wartensee  
2900 Porrentruy  
[http:// www.lycee.ch](http://www.lycee.ch)

### Conseil de Direction du Lycée cantonal

M. Pierre-Alain CATTIN	Directeur
M. Olivier DUBAIL	Directeur adjoint
M. Jean-Marc SCHERRER	Membre de la direction

### Administration et services

**N° de téléphone 032 420 36 80 / N° de fax 032 420 36 81**  
**courriel : [lycee.cantonal@jura.ch](mailto:lycee.cantonal@jura.ch)**

<i>Secrétariat</i>	Mme Aurélie VINZIA	032 420 36 80
	Mme Shqipe BERISHA	
	Mme Fabienne RUEGG	
	M. Florent VOISARD, stagiaire	
	M. David RYF, apprenti	
<i>Conciergerie</i>	M. Manuel PONCE	032 420 36 94
<i>Bibliothèque</i>	Mme Isabelle PROBST	032 420 36 87
	Mme Claire BLEYAERT	
	M. Bernard PERRUCHOUD	
	Mme Maëva KOHLER, apprentie	
<i>Divers</i>	Salle des maîtres	032 466 35 39
	Séminaire - Salle des maîtres	032 420 36 53
	Séminaire - Salle de conférence	032 420 36 54
	Pavillon de biologie	032 420 36 97
<i>Centre sportif</i>	Les Tilleuls	032 420 36 60
	Le Banné	032 420 36 68
	L'Oiselier	032 420 36 69
<i>Restaurant scolaire</i>	M. Roger SOMMER	032 420 36 50

## CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

### Août 2012

*1er semestre:*

**du lundi 20 août 2012**                      **09h45**  
**au vendredi 25 janvier 2013**            **16h50**

**Vendredi 17 août**                              **09h00**                                      **Séance plénière**

### Septembre 2012

Lundi 24 septembre                              17h00                                      Séance plénière  
Mardi 25 septembre                              08h20 – 17h00                              Journée spéciale / sportive  
Mercredi 26 septembre                              08h20 – 17h00                              Journée spéciale / sportive  
Jeudi 27 septembre                              08h20 – 17h00                              Journée spéciale / sportive

### Octobre 2012

Du dimanche 30 septembre  
au vendredi 5 octobre    Voyage d'étude - 3<sup>e</sup>

Du vendredi 5 octobre                              17h00  
au lundi 22 octobre                              08h20                                      Vacances d'automne

Jeudi 25 octobre                                      20h00                                      Rencontre avec les parents  
des élèves de 1<sup>ère</sup> année

**Vendredi 26 octobre**                              **17h00**                                      **Délai – Absences**  
*(Concerne: Semaines 23 à 38)*

Mardi 30 octobre    Temps fort 3

### Novembre 2012

Jeudi 1<sup>er</sup> novembre    Toussaint

Mercredi 7 novembre                              10h00                                      Information TM / Directeur

Lundi 12 novembre    Lundi de St-Martin

Du lundi 12 novembre  
au vendredi 16 novembre    Séjours linguistiques

Du lundi 19 novembre  
au vendredi 23 novembre    Information pour les TM

Mercredi 28 novembre    Journée d'établissement PEC  
**Congé pour les élèves**

Jeudi 29 novembre                                      17h00                                      Séance plénière

### Décembre 2012

Vendredi 7 décembre    Inscription définitive des TM

**Jeudi 20 décembre**                              **12h00**                                      **Délai – Absences**  
*(Concerne: Semaines 39 à 49)*

Vendredi 21 décembre                              10h15                                      Tournoi de Noël (Volley-ball)

Du vendredi 21 décembre                              17h00  
au lundi 7 janvier 2013                              08h20                                      Vacances de Noël

## Janvier 2013

Samedi 12 janvier	09h00 – 16h00	Journée portes ouvertes 9 <sup>e</sup>
<b>Lundi 14 janvier</b>	<b>12h00</b>	<b>Délai pour l'inscription des notes semestrielles</b>
Du lundi 14 janvier au vendredi 18 janvier		Stages
Vendredi 18 janvier		Ateliers présentation OC - 1 <sup>ère</sup>
	07h30 – 20h00	Séances partielles - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>
Du vendredi 18 janvier au lundi 21 janvier		Week-end obligatoire de la Chorale
Lundi 21 janvier	07h30 – 12h30	Séances partielles - 3 <sup>e</sup>
		Common Test 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>
Mardi 22 janvier	17h00	Séance plénière
Mercredi 23 janvier	08h20 - 13h30	Temps forts 1 et 4 / Dissertations
Vendredi 25 janvier		Remise des bulletins
Samedi 26 janvier	dès 09h00	Rencontre avec les parents de 1 <sup>ère</sup> année
Jeudi 31 janvier	dès 17h00	Rencontre avec les parents des élèves de 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années

## Février 2013

2<sup>ème</sup> semestre

<b>Du lundi 4 février 2013</b>	<b>08h20</b>	
<b>Au vendredi 5 juillet 2013</b>	<b>15h00</b>	
Délai d'inscription SAE voir :	<a href="http://www.iura.ch/DFCS/SEN/Sports-Arts-Etudes-SAE/Sports-Arts-Etudes-SAE.html">http://www.iura.ch/DFCS/SEN/Sports-Arts-Etudes-SAE/Sports-Arts-Etudes-SAE.html</a>	
Du dimanche 3 février au vendredi 8 février		Camps d'hiver – 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> Semaine de préparation aux examens - 3 <sup>e</sup>
<b>Vendredi 8 février</b>	<b>12h00</b>	<b>Délai pour la remise des TM / secrétariat</b>
Du vendredi 8 février au lundi 18 février	16h50 08h20	Semaine de relâche hivernale
Jeudi 28 février		Choix définitif OC

## Mars 2013

<b>Vendredi 8 mars</b>	<b>17h00</b>	<b>Délai – Absences</b> (Concerne: Semaines 50 à 8)
Lundi 11 mars	17h00	Séance plénière
Mardi 12 mars		Temps fort 2 / Dissertations
Du lundi 25 mars au jeudi 28 mars		Soutenances orales des TM
Du jeudi 28 mars au lundi 15 avril	16h50 08h20	Vacances de Pâques

## Avril 2013

Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril		Semaine intensive OS - 1 <sup>ère</sup> / OC - 2 <sup>e</sup>
Mardi 16 avril		Common Test – 3 <sup>e</sup>
Du jeudi 25 avril au dimanche 28 avril		Représentation théâtrale – Atelier Théâtre

## Mai 2013

Mercredi 1er mai		Fête du Travail
<b>Lundi 6 mai</b>	<b>17h00</b>	<b>Délai – Absences – 3<sup>e</sup></b> (Concerne : Semaines 9 à 17)
Mercredi 8 mai	17h00	Séance plénière
Du mercredi 8 mai au lundi 13 mai	16h50 08h20	Ascension
<b>Lundi 13 mai</b>	<b>17h00</b>	<b>Délai pour l'inscription des notes semestrielles – 3<sup>e</sup></b>
Mardi 14 mai / Mercredi 15 mai		Répétition générale de la Chorale
Jeudi 16 mai		Concert de la Chorale
Lundi 20 mai		Pentecôte
Mercredi 22 mai		Charivari
Mercredi 22 mai	13h30	Clôture des cours pour les élèves – 3 <sup>e</sup>
Du mardi 28 mai au mardi 4 juin		Examens écrits de Maturité gymnasiale
Jeudi 30 mai		Fête Dieu

## Juin 2013

Du lundi 10 juin au jeudi 20 juin		Examens oraux de Maturité gymnasiale
<b>Jeudi 20 juin</b>	<b>12h00</b>	<b>Délai – Absences – 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup></b> (Concerne: Semaines 9 à 22)
Vendredi 21 juin	16h30	Séance finale de maturité
	<b>17h00</b>	<b>Délai pour l'inscription des notes semestrielles – 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup></b>
Samedi 22 juin	16h30	Remise des certificats de Maturité
Du lundi 24 juin au vendredi 28 juin		Semaine dédiée au TM (2 <sup>e</sup> )



## **Juillet 2013**

Lundi 1 <sup>er</sup> juillet	07h30 – 20h00	Séances partielles
Mardi 2 juillet	17h00	Séance plénière
Mercredi 3 juillet et jeudi 4 juillet		Journées spéciales/sportives
Vendredi 5 juillet	10h30	Clôture de l'année scolaire pour les élèves de 2 <sup>e</sup> et remise des bulletins
	13h30	Clôture de l'année scolaire pour les élèves de 1 <sup>ère</sup> et remise des bulletins
	15h00	Vacances d'été

## **Août 2013**

Lundi 19 août Début de l'année scolaire 2013-2014

### *EXAMENS DE MATURITE GYMNASIALE*

a) examens écrits :	mardi 28 mai 2013	Français
	mercredi 29 mai 2013	Allemand ou Italien
	jeudi 30 mai 2013	Congé (Fête Dieu)
	vendredi 31 mai 2013	Mathématiques
	lundi 3 juin 2013	Option spécifique
	mardi 4 juin 2013	Option complémentaire ou examens bilingues

***Délai d'envoi des examens écrits aux experts : au plus tard 7 jours après l'examen écrit !***

b) examens oraux :	du lundi	10 juin 2013
	au jeudi	20 juin 2013

Proclamation des résultats : Vendredi 21 juin 2013 dès 18h30

Cérémonie de remise de la Maturité gymnasiale : Samedi 22 juin 2013 à 16h30

## CALENDRIERS SCOLAIRES DE 2013 A 2016

### ANNEE SCOLAIRE

	<b>2013 – 2014</b>	<b>2014 - 2015</b>	<b>2015 - 2016</b>
<b>Début d'année scolaire</b>	19 août 2013	18 août 2014	17 août 2015
<b>Vacances d'automne</b>	Du 7 octobre 2013 au 18 octobre 2013	Du 6 octobre 2014 au 17 octobre 2014	Du 5 octobre 2015 au 16 octobre 2015
<b>Toussaint</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2013	1 <sup>er</sup> novembre 2014	1 <sup>er</sup> novembre 2015
<b>Vacances de Noël</b>	Du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014	Du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015	Du 23 décembre 2015 au 8 janvier 2016
<b>Semaine de relâche hivernale</b>	Du 10 février 2014 au 14 février 2014	Du 9 février 2015 au 13 février 2015	Du 15 février 2016 au 19 février 2016
<b>Vacances de Pâques</b>	Du 7 avril 2014 au 21 avril 2014	Du 3 avril 2015 au 17 avril 2015	Du 25 mars 2016 au 8 avril 2016
<b>Fête de travail</b>	1 <sup>er</sup> mai 2014	1 <sup>er</sup> mai 2015	1 <sup>er</sup> mai 2016
<b>Ascension</b>	29 mai 2014	14 mai 2015	5 mai 2016
<b>Pentecôte</b>	8 juin 2014	24 mai 2015	15 mai 2016
<b>Fête-Dieu</b>	19 juin 2014	4 juin 2015	26 mai 2016
<b>23 juin</b>	23 juin 2014	23 juin 2015	23 juin 2016
<b>Fin de l'année</b>	4 juillet 2014	3 juillet 2015	1 <sup>er</sup> juillet 2016
<b>Vacances d'été</b>	Du 7 juillet 2014 au 15 août 2014	Du 6 juillet 2015 au 14 août 2015	Du 4 juillet 2016 au 12 août 2016

## GRILLES HORAIRES ET HEURE DE COURS

### Grille horaire et heures de cours

	Disciplines fondamentales	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Options spécifiques	Options complémentaires
Langues	Ligue 1 Français	4	4	5		
	Ligue 2 Allemand <i>ou</i> Italien	3	3	5	Allemand	
	Ligue 3 Anglais <i>ou</i> Italien <i>ou</i> Latin <i>ou</i> Grec	3	3	4	Anglais Espagnol Italien Latin Grec	
Math et Sc. expér.	Mathématiques	5	3	4	Physique et	Appl des math.
	Physique	2	2		Application des math.	Physique
	Chimie	2	2		Chimie et biologie	Chimie
	Biologie	2	2			Biologie Informatique
Sc. humaines	Histoire	1	2	2		Histoire
	Géographie	2	2			Géographie
	Intro. Eco et Droit	2			Economie et droit	Eco et droit
	Envir. et société			1		Sc. des religions
	Philosophie <i>ou si OS scientifique :</i> Mathématiques et Philosophie	2	2			
Arts	Arts visuels <i>ou</i> Musique	2	2		Arts visuels Musique Théâtre	Arts visuels Musique Théâtre
	Sport	Education physique	2	2	2	
Options		Option spécifique	5	4	6	
	Option complémentaire		2	3		
	Travail de maturité		0.5	0.5		

### Grille horaire et heures de cours : classe bilingue

	Disciplines fondamentales	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Options spécifiques	Options complémentaires
Langues	Ligue 1 Français	4	4	5		
	Ligue 2 Allemand	3	3	4 (-1)	Allemand	
	Ligue 3 Anglais <i>ou</i> Italien <i>ou</i> Latin <i>ou</i> Grec	3	3	4	Anglais Espagnol Italien Latin Grec	
Math et Sc. expér.	Mathématiques	5	3	4	Physique et	Appl des math.
	Physique en L. 2	3(+1)	2	2(+2)	Application des math.	Physique
	Chimie	2	2		Chimie et biologie	Chimie
	Biologie	2	2			Biologie Informatique
Sc. humaines	Histoire en L. 2	2(+1)	3(+1)	2		Histoire
	Géographie	2	2			Géographie
	Intro. Eco et Droit	2			Economie et droit	Eco et droit
	Envir. et société			1		Sc. des religions
	Philosophie en L. 2 <i>ou si OS scientifique :</i> Mathématiques et Philosophie en L. 2		2	3(+1)		
Arts	Arts visuels en L. 2 <i>ou</i> Musique en L. 2	2	3(+1)		Arts visuels Musique Théâtre	Arts visuels Musique Théâtre
	Sport	Education physique en L. 2	2	2	2	
Options		Option spécifique	5	4	6	
	Option complémentaire		2	3		
	Travail de maturité		0.5	0.5		
<b>Totaux hebdomadaires :</b>		<b>37</b>	<b>37.5</b>	<b>36.5</b>		

en gras : enseignement en allemand

Nombre total d'heures de cours enseignées en L. 2 pendant 3 ans : 1064 (env.)

### HORAIRE DES COURS (LOCAUX D'ENSEIGNEMENT)

L'horaire des cours est établi sur la base des horaires des chemins de fer. Cependant, les élèves prendront obligatoirement le train S3 (départ de Delémont à 7h22), lorsqu'un travail écrit est planifié pour la première période du matin.

Horaire des leçons	
du lundi au vendredi	
1 <sup>e</sup>	08h20 – 09h05
2 <sup>e</sup>	09h10 – 09h55
3 <sup>e</sup>	10h15 – 11h00
4 <sup>e</sup>	11h05 – 11h50
5 <sup>e</sup>	11h55 – 12h40
6 <sup>e</sup>	12h40 – 13h25
7 <sup>e</sup>	13h30 – 14h15
8 <sup>e</sup>	14h20 – 15h05
9 <sup>e</sup>	15h15 – 16h00
10 <sup>e</sup>	16h05 – 16h50

#### Lieux d'enseignement :

- Lycée cantonal, Pl. Blarer-de-Wartensee 2, 2900 Porrentruy
- Séminaire, Rue Thurmann 5, 2900 Porrentruy
- Pavillon de biologie, Rue des Chenevières, 2900 Porrentruy
- Piscine des Tilleuls, Rue du Temple 12, 2900 Porrentruy
- Salle de sport du Banné, Rue du Banné 14, 2900 Porrentruy
- Salle de sport de l'Oiselier, Ch. de l'Oiselier 17, 2900 Porrentruy

Sous réserve de modifications ultérieures

## LISTE DES ABREVIATIONS DES DISCIPLINES

<b>Disciplines fondamentales</b>	<b>Options spécifiques</b>	<b>Options complémentaires</b>
<p><b>Langues</b></p> <p>FRA Français            ALL Allemand            ANG Anglais            ITA Italien            LAT Latin            GRE Grec</p> <p><b>Mathématiques</b></p> <p>MAT Mathématiques            MAB Mathématiques              OS Chimie-biologie            MAP Mathématiques              OS Physique et appl.              des Mathématiques</p>	<p>SIT OS Italien            SAN OS Anglais            SLA OS Latin            SES OS Espagnol            SPH OS Physique            SAM OS Appl. des math.            SBI OS Chimie-biologie              Partie biologie            SCH OS Chimie-biologie              Partie chimie            SED OS Economie-droit            SAD OS Arts visuels              (3D – Wue)            SAG OS Arts visuels              (Grammaire – CoD)            SAH OS Arts visuels              (Histoire – BeG)            SMH OS Musique              Histoire            SMS OS Musique              Solfège            STH OS Théâtre</p>	<p>CAM OC Appl. des maths            CSP OC Sport            CPH OC Physique            CCH OC Chimie            CBI OC Biologie            CGE OC Géographie            CHS OC Histoire            CEC OC Economie-droit,              partie économie            CDR OC Economie-droit,              partie droit            CSR OC Sc. des religions            CAD OC Arts visuels              (dessin, 3D)            CAH OC Art visuels              (histoire de l'art)            CTH OC Théâtre            CMH OC Musique, histoire            CMS OC Musique, solfège            CNF OC Informatique</p>
<p><b>Sciences humaines</b></p> <p>HIS Histoire            GEO Géographie            ECO Economie            ESO Environnement et Société</p> <p><b>Sciences expérimentales</b></p> <p>BIO Biologie            CHI Chimie            PHY Physique</p> <p><b>Disciplines artistiques</b></p> <p>DES Dessin            MUS Musique</p> <p><b>Discipline cantonale</b></p> <p>PHN Philosophie              non scientifique            PHS Philosophie              scientifique</p> <p><b>Education physique</b></p> <p>GYF Filles            GYG Garçons            GYM Mixte</p>	<p><b>Filière bilingue</b></p> <p>ALB Allemand bilingue            BIB Biologie bilingue            CHB Chimie bilingue            DEB Dessin bilingue            HIB Histoire bilingue            MUB Musique bilingue            PHB Physique bilingue            PHI Philosophie bilingue</p>	

## MAITRES DE CLASSE

101	Y. Babey	201	S. Gaignat	301	N. Barré
102	Th. Lachat	202	U. Krähenbühl	302	C. Oppliger
103	G. Aberegg	203	P. Monnerat	303	M. Hänggi
104	M. Ory	204	A. Stucki	304	J.-J. Schwab
105	A. Baumeler	205	R. Boillat	305	Th. Huguenin-Elie
106	B. Bergé	206	M. Godinat	306	S. Schaffter-King
107	D. Dobler	207	J. Félix	307	M. Byrne
108	O. Liniger	208	E. Bugeiro	308	Ch. Rossel
109	P. Lovis	209	A. Gogniat	309	F. Borruat
110	Ch. Marquis	210	Ch. Gerber	310	M. Fleury
111	Ph. Bassin	211	F. Marmy	311	M. Juillard

## LISTE DES ABREVIATIONS DES PROFESSEURS

1.	<i>AbG</i>	<i>Aberegg Gabriel</i>	31.	<i>Fle</i>	<i>Fleury Marie</i>	61.	<i>Mil</i>	<i>Milani Bastien</i>
2.	<i>Ama</i>	<i>Amadio Vittorio</i>	32.	<i>FMJ</i>	<i>Friche Marie-Josée</i>	62.	<i>MoP</i>	<i>Monnerat Paul</i>
3.	<i>BaA</i>	<i>Baumeler André</i>	33.	<i>Gai</i>	<i>Gaignat Sylvain</i>	63.	<i>Mon</i>	<i>Monti Fiorenzo</i>
4.	<i>BaN</i>	<i>Babey Nicolas</i>	34.	<i>GCh</i>	<i>Gerber Chantal</i>	64.	<i>Mot</i>	<i>Mottaç Christian</i>
5.	<i>BaY</i>	<i>Babey Yannis</i>	35.	<i>GeC</i>	<i>Guerdat -Gerber Claire</i>	65.	<i>Mul</i>	<i>Müller Didier</i>
6.	<i>Bar</i>	<i>Barré Nicolas</i>	36.	<i>Gig</i>	<i>Gigon Jean-Marc</i>	66.	<i>NAC</i>	<i>Nicolet Anne-Christelle</i>
7.	<i>Bas</i>	<i>Bassin Philippe</i>	37.	<i>Gir</i>	<i>Girardin Vincent</i>	67.	<i>NuS</i>	<i>Nussbaumer Simon</i>
8.	<i>BeS</i>	<i>Bédât Servane</i>	38.	<i>GoM</i>	<i>Godinat Michel</i>	68.	<i>OpC</i>	<i>Oppliger Catherine</i>
9.	<i>BeB</i>	<i>Bergé Benjamin</i>	39.	<i>Go</i>	<i>Godat Hubert</i>	69.	<i>OrM</i>	<i>Ory Michel</i>
10.	<i>BeD</i>	<i>Berret Didier</i>	40.	<i>GoM</i>	<i>Godinat Michel</i>	70.	<i>PeS</i>	<i>Perret Stéphane</i>
11.	<i>BeG</i>	<i>Beuret Gérard</i>	41.	<i>God</i>	<i>Godinat Monique</i>	71.	<i>PeD</i>	<i>Peruzzetto Davide</i>
12.	<i>BeP</i>	<i>Beuret Pascal</i>	42.	<i>Gæ</i>	<i>Gätschmann Max</i>	72.	<i>Rib</i>	<i>Ribeand Nicolas</i>
13.	<i>Ble</i>	<i>Blétry Dominique</i>	43.	<i>Gog</i>	<i>Gogniat André</i>	73.	<i>RzR</i>	<i>Richon Rosa Maria</i>
14.	<i>BRa</i>	<i>Boillat Raphaël</i>	44.	<i>GuP</i>	<i>Gurba Patrice</i>	74.	<i>RiC</i>	<i>Riondel Charlotte</i>
15.	<i>Bor</i>	<i>Borruat Fabrice</i>	45.	<i>Hen</i>	<i>Henry Jacques</i>	75.	<i>RCb</i>	<i>Rossel Christian</i>
16.	<i>BuE</i>	<i>Bugeiro Eva</i>	46.	<i>HnM</i>	<i>Hänggi Michel</i>	76.	<i>SKS</i>	<i>Schaffter-King Samantha</i>
17.	<i>Byr</i>	<i>Byrne Mairin</i>	47.	<i>Hug</i>	<i>Huguenin-Elie Théo</i>	77.	<i>Sch</i>	<i>Scherrer Jean-Marc</i>
18.	<i>Cat</i>	<i>Cattin Pierre-Alain</i>	48.	<i>Jl</i>	<i>Joly Michaël</i>	78.	<i>Scw</i>	<i>Schwab Jean-Jacques</i>
19.	<i>ChB</i>	<i>Chapatte Bruno</i>	49.	<i>Jui</i>	<i>Juillard Michel</i>	79.	<i>SiG</i>	<i>Siegenthaler Gérard</i>
20.	<i>Cv</i>	<i>Chavanne Jean-Pierre</i>	50.	<i>Koe</i>	<i>Kölliker Mark</i>	80.	<i>Sie</i>	<i>Siegenthaler Michel</i>
21.	<i>CoD</i>	<i>Comment Damien</i>	51.	<i>Kra</i>	<i>Krähenbühl Ursula</i>	81.	<i>StS</i>	<i>Strahm Sébastien</i>
22.	<i>Ct</i>	<i>Comte Jean-Loys</i>	52.	<i>LTh</i>	<i>Lachat Thibault</i>	82.	<i>Stu</i>	<i>Stucki Alain</i>
23.	<i>DoD</i>	<i>Dobler Damien</i>	53.	<i>Lec</i>	<i>Léchenne Régis</i>	83.	<i>Ton</i>	<i>Tonnerre Bernard</i>
24.	<i>Don</i>	<i>Donzé Alexandre</i>	54.	<i>Lb</i>	<i>Liechti Michaël</i>	84.	<i>Vog</i>	<i>Vogt Paul</i>
25.	<i>DoL</i>	<i>Donzé Laure</i>	55.	<i>Lie</i>	<i>Lièvre Christiane</i>	85.	<i>Wid</i>	<i>Widmer Graziella</i>
26.	<i>DuO</i>	<i>Dubail Olivier</i>	56.	<i>Lin</i>	<i>Liniger Olivier</i>	86.	<i>Wue</i>	<i>Wüthrich Emmanuel</i>
27.	<i>DuM</i>	<i>Duc Marie</i>	57.	<i>LoP</i>	<i>Lovis Pascal</i>			
28.	<i>Duc</i>	<i>Duc Roger</i>	58.	<i>Mab</i>	<i>Mabon Amalia</i>			
29.	<i>Esc</i>	<i>Eschenlohr Corinne</i>	59.	<i>MaF</i>	<i>Marmy François</i>			
30.	<i>FeJ</i>	<i>Félix Julien</i>	60.	<i>Mar</i>	<i>Marquis Christian</i>			

## MEDIATHEQUE

La médiathèque, qui propose un service de prêt, met des ordinateurs à disposition et offre un espace de travail, est ouverte tous les jours de 8h20 à 17h00.

La carte d'étudiant permet également d'effectuer des prêts entre bibliothèques (bibliothèques cantonale, universitaire, etc.).

## RESTAURANT SCOLAIRE

Toute l'équipe est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00 et vous propose dès le matin croissants, tartes, pâtisseries, etc, accompagnés de boissons chaudes et froides.

A midi, choix entre plusieurs repas, chauds ou froids, dont un avec le logo *fourchette verte* (repas sain et équilibré, une documentation détaillée se trouve au restaurant), ainsi que buffet de salades, sandwiches, etc.

Une fontaine à eau réfrigérée est à votre disposition gratuitement et le pique-nique est autorisé (fours à micro-ondes à disposition).

Le menu du jour et le menu *fourchette verte* sont au prix de CHF 8.- pour les étudiants.

L'après-midi, pâtisseries et en-cas sont encore à votre disposition.

Toute l'équipe du restaurant répond à vos questions et est à votre écoute pour toute critique constructive et surtout attend vos idées et suggestions. Elle se réjouit de vous servir et contenter votre palais.

## UTILISATION DE LA CARTE MULTIFONCTIONNELLE

Le Lycée cantonal de Porrentruy possède un outil de travail issu d'une technologie avancée. En effet, une carte d'étudiant est remise aux élèves avec les fonctions suivantes :

carte de légitimation

carte de lecteur

carte à prépaiement

La carte d'étudiant permet d'identifier la personne en tant qu'étudiant.

La fonction « lecteur » permet le prêt dans notre bibliothèque (ou encore d'autres bibliothèques affiliées au réseau).

Quant à la carte à prépaiement, elle permet de payer au restaurant scolaire, aux automates à boissons, aux photocopieurs (à la médiathèque et au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment du Séminaire). L'utilisation de la carte multifonction pour paiement au restaurant scolaire permettra un gain de temps considérable à la caisse en éliminant toutes les transactions d'argent (encaissement et retour).

Ces fonctions sont possibles grâce à une puce électronique intégrée dans la carte, sans code.

### MARCHE A SUIVRE POUR LE PAIEMENT PAR CARTE :

- La carte et deux bulletins de versement sont remis aux élèves à la rentrée scolaire
- Recharger la carte par les fonctions Internet de la banque (ou par virement postal) **uniquement au moyen d'un des bulletins de versement remis et qui peut être utilisé à plusieurs reprises** (même numéro de référence)
- Prévoir un délai de 4 à 5 jours ouvrables pour le rechargement de la carte
- Payer à l'école son repas, ses consommations, ses boissons prises aux automates, ses photocopies, etc.

Au cas où vous souhaiteriez d'autres bulletins de versement, il est possible d'en commander au secrétariat.

### *LES AVANTAGES*

- Les élèves ont moins d'argent dans leur portemonnaie
- Le service au restaurant scolaire est plus rapide (l'encaissement est instantané)
- ***Un rabais de 5% est accordé sur les menus payés avec la carte***
- Un décompte détaillé peut être obtenu sur demande préalable
- Les parents ont le contrôle sur les dépenses pour les repas de midi (demande récurrente)

### *REPLACEMENT DE LA CARTE*

La carte doit être conservée soigneusement, sans être pliée ni cassée. Une carte défectueuse sera remplacée gratuitement. En cas de perte, l'élève doit l'annoncer immédiatement au secrétariat qui procédera au blocage du compte. Si la carte est endommagée ou perdue, une nouvelle carte sera éditée au prix de CHF 20.-.

### *RESTITUTION DU SOLDE*

Lorsqu'un élève quitte l'école (en cours de formation ou à la fin de la formation), le solde lui est restitué intégralement (minimum CHF 5.-) au secrétariat sur présentation de la carte et au plus tard 14 jours après son départ.

### **ASSURANCES**

Le canton, respectivement l'école, n'offre aucune prestation d'assurance en matière de maladie, d'accidents ou de responsabilité civile. Les parents s'assurent que leurs enfants soient assurés selon les normes en vigueur.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS LIES A L'ENSEIGNEMENT**

Une taxe annuelle de CHF 120.- sera perçue auprès de tous les élèves en début d'année scolaire. Elle couvre les moyens d'enseignement mis à disposition par les enseignants (carte d'étudiant, certaines photocopies, matériel d'expériences, etc.).

Les professeurs facturent les cours polycopiés et reliés qui tiennent lieu d'ouvrages de référence.

D'autres enseignants peuvent demander des petits montants pour du matériel individuel (dessin, etc.).

### **BOURSES D'ETUDES**

L'Etat encourage financièrement la poursuite des études après la scolarité obligatoire par l'octroi de bourses (éventuellement de prêts) dont le montant annuel varie entre CHF 500.- et CHF 10'000.-.

Ce montant est fixé par l'autorité cantonale en fonction d'un certain nombre de critères.

Toute personne remplissant les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande dans le mois qui suit le début de la formation.

Les élèves fréquentant le Lycée cantonal sont informés chaque année par la direction de l'école — qui distribue les formulaires nécessaires au début de l'année scolaire — des possibilités de recevoir une bourse d'études.

Les demandes sont traitées par la section des bourses et prêts d'études du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

### **CASIERS**

Des casiers sont à disposition des élèves au sous-sol du bâtiment principal et du Séminaire. Les clés de ces casiers sont à demander à M. Manuel Ponce, chef concierge (réception), contre une caution de CHF 20.- .

## **DIRECTIVES INTERNES**

### **FREQUENTATION DES COURS**

La fréquentation de toutes les leçons inscrites à l'horaire est obligatoire. L'inscription à un cours facultatif en rend la participation obligatoire.

Les élèves ont également l'obligation de prendre part aux manifestations prévues dans le cadre des cours (activités de prévention ou médiation, spectacles, journées sportives, etc.) ainsi qu'aux activités périscolaires (camps d'hiver et voyages d'études).

Aucun départ en vacances n'est possible avant la fin des cours. Des dérogations peuvent être obtenues pour le départ en séjour linguistique.

#### *EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) ; JOURNEES SPORTIVES*

La fréquentation des cours d'éducation physique et sportive (EPS) est obligatoire.

Les élèves dispensés d'EPS et/ou de piscine par un certificat médical se présentent, dans tous les cas, en tenue de sport auprès de leur maître d'EPS. Ils se verront alors attribuer un travail spécial dirigé par le maître d'EPS.

Le certificat médical doit être visé par la direction et présenté au maître d'EPS lors de la première leçon qui suit le début de la dispense.

La justification des absences aux cours d'EPS est du ressort du maître d'EPS. Les élèves qui sont dispensés d'EPS pour la durée d'un semestre complet doivent présenter deux travaux qui serviront au calcul de la note semestrielle. Les sujets sont fixés d'entente avec les professeurs d'EPS.

Les élèves qui, sans justification valable, n'auront pas participé aux journées sportives organisées par le Lycée seront convoqués ultérieurement, en dehors des heures de cours, pour effectuer une activité de remplacement.

### **ABSENCES**

Les absences aux leçons pour des raisons sans lien avec l'école, telles que maladie, accident, stage, recrutement, examens du permis de conduire, etc., seront inscrites par les maîtres concernés et seront comptabilisées. Par contre, les absences liées à l'activité scolaire, telles que préparation d'un concert, d'une pièce de théâtre, participation aux journées sportives des écoles moyennes ou aux journées portes ouvertes des formations subséquentes (visites d'universités et d'autres établissements de formation supérieure) ou encore pour d'autres causes semblables, ne seront ni inscrites, ni comptabilisées. Les élèves informeront au préalable les maîtres concernés par leur absence.

Quatre retards injustifiés équivalent à une leçon injustifiée.

Pour satisfaire à l'objectif d'égalité de traitement des élèves, les maîtres noteront scrupuleusement tous les retards et toutes les absences sans lien avec l'école au sens de ce qui est défini ci-dessus.

#### *ABSENCES PREVISIBLES*

Lorsqu'un élève sait qu'il doit s'absenter pour une raison précise et sans lien avec l'école (cf. paragraphe précédent), il inscrit une demande d'autorisation sur le formulaire prévu à cet effet (disponible au secrétariat et dans les casiers en face du secrétariat), accompagné d'un document justificatif (si disponible), et les présente le plus rapidement possible, mais au moins 48h avant l'absence, à la direction qui statuera sur la demande.

L'élève présentera ensuite l'autorisation signée par la direction à tous ses professeurs avant son absence, ceci pour justification.

A défaut d'une telle autorisation, les absences ne sont pas justifiées.



Les séances de physiothérapie, visites médicales, etc. sont à prévoir hors temps scolaire. En cas d'absences prolongées (plus de 3 jours) ou répétées dues à une maladie ou à un accident, l'élève présentera un certificat médical au secrétariat dès son retour en classe.

#### *ABSENCES NON PREVISIBLES*

**Si pour raison de maladie ou d'accident l'élève ne peut pas se rendre à l'école, il prévient obligatoirement le secrétariat par téléphone le jour même, avant le début de ses cours.**

L'élève qui s'absente en cours de journée a l'obligation de s'annoncer au secrétariat avant de quitter l'établissement (ou, au cas où le secrétariat serait fermé, de remplir un formulaire à disposition en face du secrétariat et de le glisser dans la boîte à lettres disposée à cet effet). Le non-respect de cette règle implique la non justification des heures manquées. **Si des travaux écrits étaient planifiés et que l'absence n'a pas été annoncée, la sanction sera la note 1.**

#### *JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE*

Au cours de la semaine qui suit son absence, l'élève reçoit un récapitulatif établi par le secrétariat. L'élève mineur le transmet à son représentant légal pour signature, tandis que l'élève majeur est autorisé à le signer lui-même. Il doit ensuite le présenter aux professeurs concernés pour justification des absences et le retourner au secrétariat dans les 14 jours suivant son retour en classe. Passé ce délai, plus aucune justification ne sera prise en compte. En cas d'absence prolongée, un certificat médical sera présenté spontanément dès le retour en classe.

En cas de non-respect de ces directives, la direction prend les mesures qui s'imposent, le cas échéant les sanctions mentionnées ci-après.

#### *ABSENCES INJUSTIFIEES : SANCTIONS*

Les absences injustifiées sont comptabilisées par la direction et notifiées régulièrement aux élèves.

En cas d'absence(s) injustifiée(s), la direction inflige les sanctions suivantes :

##### **Amendes**

- CHF 5.- par leçon manquée, jusqu'à et y compris 5 leçons manquées
- Lorsque l'élève comptabilise plus de 5 leçons manquées dans une même année scolaire, le montant de l'amende est de CHF 10.- par leçon manquée ; ce montant de CHF 10.- s'entend pour chaque leçon manquée
- Les amendes sont facturées deux fois par semestre
- Les absences injustifiées comptabilisées après l'établissement du bulletin de notes (voir délais sous "Calendrier de l'année scolaire 2012-2013") sont reportées sur le semestre suivant, respectivement l'année suivante
- Au début de chaque année scolaire, le compte des absences injustifiées est remis à zéro pour chaque élève, s'agissant exclusivement des amendes et donc sous réserve de ce qui suit, ainsi que des heures comptabilisées après l'établissement du bulletin de notes

#### *AVERTISSEMENT ET DEMANDE D'EXCLUSION*

En plus de se voir infliger une amende, l'élève qui, durant l'ensemble de son parcours scolaire au Lycée cantonal, aura manqué 6 leçons injustifiées se verra notifier un premier avertissement écrit. A la 20<sup>e</sup> absence injustifiée, l'élève recevra un deuxième avertissement écrit. Enfin, dès la 30<sup>e</sup> leçon manquée et injustifiée, la Direction du Lycée sollicitera, sans avertissement ni autre formalité, l'exclusion du contrevenant de la Division lycéenne auprès de la Direction du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF).

## Résumé des procédures :

### *Absence prévisible*

- 1 Remplir une « Demande d'autorisation de congé » avec ou sans pièce justificative et la transmettre à la direction avant l'absence prévue
- 2 Récupérer au secrétariat la demande d'autorisation signée par la direction et la faire signer par les maîtres concernés
- 3 Retourner le formulaire au secrétariat avant l'absence prévue (ou, dans des cas particuliers, au plus tard 14 jours après l'absence)

### *Absence imprévisible*

- 1 Avertir le secrétariat par téléphone, fax ou courriel avant la première heure de cours manquée
- 2 Faire signer par les maîtres concernés le décompte des absences annoncées (déposé dans le casier de classe au cours de la semaine qui suit l'absence)
- 3 Retourner le formulaire au secrétariat au plus tard 14 jours après l'absence

## **STAGES**

Si les élèves souhaitent faire un stage professionnel, ils doivent l'organiser, impérativement, dans la semaine du 14 au 18 janvier 2013.

Quinze jours avant, les élèves feront une demande de congé accompagnée d'une attestation de l'employeur.

## **TENUE ET COMPORTEMENT DES ELEVES**

Les élèves doivent avoir une tenue convenable et une conduite correcte, à l'école et en dehors de l'école.

### *COMPORTEMENT DANS L'ECOLE*

Ils participent à l'intégralité des cours et ne sont autorisés à quitter la salle que dans des circonstances particulières et avec l'accord du maître.

En cas de consommation d'alcool et d'utilisation de drogues, la direction prend les mesures qui s'imposent, cas échéant les sanctions prévues ci-après.

L'usage des téléphones mobiles est interdit pendant les leçons. Le professeur est autorisé à confisquer pour une durée de 24 heures le téléphone qui sonne, vibre ou distrait un élève pendant la leçon. En cas de récidive, le professeur informera la direction qui décidera de la sanction à appliquer.

Les moyens d'alarme, de sécurité et d'extinction ne doivent pas être utilisés à mauvais escient. Toute dégradation de ce matériel sera facturée au(x) responsable(s).

## COMPORTEMENT PENDANT LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires ne peuvent atteindre leurs objectifs que si chaque participant est animé du désir de contribuer à leur réussite. Pour en assurer le déroulement normal, dans l'intérêt de tous, il convient de souligner les points suivants :

1. La consommation abusive d'alcool et l'utilisation de drogues sont sanctionnées
2. Les jeunes gens ne sont pas autorisés à se rendre dans les chambres à coucher, les dortoirs et les tentes réservés aux jeunes filles, et vice versa
3. Les élèves sont tenus de suivre les consignes données par le chef de course (notamment en ce qui concerne les heures de rentrée)
4. Pour les camps d'hiver, le chef de camp fixe une heure de rentrée et une heure d'extinction des feux qui permettent de pratiquer normalement les activités sportives

En cas d'infraction à ces règles, les responsables des activités périscolaires sont habilités à prendre les mesures et sanctions qu'ils jugent opportunes.

Les cas d'une certaine gravité seront portés à la connaissance du directeur du Lycée.

*Les mêmes règles sont valables pour les élèves de toutes les classes qui participent aux excursions, visites et autres manifestations organisées par l'école.*

## SANCTIONS

En cas d'indiscipline ou d'infraction aux directives (les absences font l'objet de sanctions particulières mentionnées plus haut dans les directives internes), les élèves s'exposent, selon la gravité de la faute, aux sanctions suivantes :

1. Exclusion de la leçon
2. Exclusion de la leçon et information au directeur
3. Puniton sous forme de travail supplémentaire
4. Retenue comportant une tâche spéciale imposée
5. Suspension temporaire de la fréquentation des cours pour six jours au maximum
6. Réprimande
7. Menace d'exclusion de l'école
8. Exclusion

Les sanctions figurant sous chiffres 5, 6, 7 et 8 seront accompagnées d'un avis aux parents ou à l'élève majeur.

Les professeurs sont autorisés à appliquer une sanction dans des cas particuliers (comme des devoirs non rendus ce qui implique la note 1 par exemple). Les professeurs en informeront immédiatement la direction.

La récidive peut entraîner une sanction plus forte.

Les sanctions figurant sous chiffres 1, 2 et 3 sont de la compétence des maîtres, de même que la retenue prévue sous chiffre 4 si elle n'excède pas quatre heures.

La retenue dépassant quatre heures et la suspension temporaire sont de la compétence du directeur.

La réprimande, la menace d'exclusion et l'exclusion incombent au Département de la Formation, de la Culture et des Sports.

Le droit de plainte au CEJEF et le recours au Département de la Formation, de la Culture et des Sports demeurent réservés.

## *TRAVAUX DE CONTROLE*

Afin que les aptitudes et les connaissances des élèves puissent être évaluées de manière aussi objective que possible, il convient que les professeurs établissent leurs moyennes sur un certain nombre de travaux écrits :

- pour les disciplines enseignées une heure par semaine :

### **2 évaluations écrites au moins par semestre**

- pour les disciplines des OS : biologie-chimie, physique-application des mathématiques, économie-droit, arts visuels et musique ainsi que pour les disciplines des OC dispensées par deux professeurs et plus :

### **2 évaluations écrites au moins par discipline (ou partie de discipline) et par semestre**

- pour toutes les disciplines enseignées deux heures par semaine :

### **3 évaluations écrites au moins par semestre**

- et pour les autres disciplines enseignées à raison de 3 leçons hebdomadaire ou plus :

### **4 évaluations écrites au moins par semestre**

## *ET POUR TOUS LES ELEVES...*

Lorsqu'un élève a été absent, pour des raisons justifiées, à un travail écrit, le maître organise dans les meilleurs délais un travail de remplacement portant sur la même matière. Si un élève manque à plus de deux reprises le travail écrit planifié pour l'ensemble de la classe, le professeur en informera la direction avant d'organiser un travail de remplacement. La direction statuera sur les suites à donner.

Les cas exceptionnels feront l'objet d'un rapport à la direction.

Il est suggéré que dans les disciplines à forte dotation (3 leçons hebdomadaires ou plus) les travaux écrits soient effectués avant les vacances de Noël, la semaine après les vacances étant réservée pour les travaux écrits de rattrapage ou de remplacement. Quant aux disciplines à faible dotation (2 leçons hebdomadaires ou moins), la possibilité d'effectuer encore un travail écrit après les vacances de Noël est retenue.

Les épreuves écrites auxquelles plus de deux tiers des élèves ont obtenu une note inférieure à 4 seront soumises à une discussion ouverte entre élèves et professeur pour savoir s'il y a lieu de les refaire ou non.

Dans tous les cas, les épreuves annulées seront refaites dans les quinze jours. Elles porteront sur les mêmes matières et les notes seront comptées quel que soit le résultat de l'ensemble.

Un élève pourra demander que la note acquise lors du travail annulé lui soit maintenue. Dans ce cas, il ne sera pas tenu de refaire ce travail.

Le maître et les élèves s'efforcent de déterminer et d'éliminer les causes de l'insuffisance avant de refaire l'épreuve.

En cas d'absence injustifiée, l'élève est sanctionné par la note 1 pour les travaux de contrôle annoncés qui ont eu lieu pendant son absence. Il en est de même lorsque l'élève n'a pas annoncé préalablement son absence au secrétariat ou au maître qui fait effectuer le travail.

Lorsque le nombre de notes requis pour établir la moyenne dans une discipline n'est pas atteint, l'élève n'obtient pas de note semestrielle dans cette discipline et le calcul de la moyenne annuelle devient impossible. Il est alors en échec et contraint de redoubler.

### *FRAUDE*

En cas de fraude ou de tentative de fraude lors d'un contrôle écrit, la sanction pour le travail est la note 1. Le maître conserve les travaux et, le cas échéant, le ou les documents non autorisés, et les transmet au directeur en y joignant un rapport écrit.

**Remarque : les sanctions sous la forme de la note 1 (pour absence injustifiée ou fraude) ne sont pas considérées comme évaluations mais sont retenues dans le calcul de la moyenne.**

### *DEVOIRS A DOMICILE ET INTERROGATIONS ECRITES*

Les maîtres veilleront à une répartition judicieuse des tâches sur les différentes leçons de la semaine.

Au début de chaque semestre, les maîtres de classe feront établir la liste des dates des épreuves dans les différentes disciplines. Le délégué tient à jour la planification des travaux écrits sur le document ad hoc.

Les élèves pourront consulter leurs travaux corrigés, accompagnés des données et des consignes, et les emporter à la maison pour en prendre connaissance avant de les rendre à leur professeur si ce dernier l'exige.

Il y aura lieu d'éviter l'accumulation des travaux écrits dans les quinze jours qui précèdent le délai fixé pour l'inscription des notes semestrielles.

### **LE TRAVAIL DE MATURITE GYMNASIALE**

Le travail de maturité (TM) est défini par l'*Ordonnance et règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale* (ORRM).

Chaque élève effectue son travail de maturité dans la discipline de son choix.

Le travail de maturité peut prendre diverses formes : dossier écrit, cd-rom, cd-audio, vidéo, page internet, création plastique, musicale ou théâtrale, etc.

Les élèves disposent du Guide du travail de maturité et du Carnet de bord, mis au point par des enseignants du Lycée cantonal.

Tous les frais liés à la réalisation du TM sont à la charge de l'élève.

### *PLANIFICATION DU TRAVAIL DE MATURITE*

Après les vacances d'automne, le Directeur réunit les élèves de 2<sup>e</sup> année et donne les premières indications concernant le travail de maturité. Il distribue le guide et le carnet de bord à tous les élèves.

Durant la deuxième quinzaine de novembre, les maîtres donnent une information sur le travail de maturité dans leurs disciplines.

A la fin du mois de novembre, les propositions de TM des différentes disciplines sont affichées.

Les inscriptions définitives sont remises au secrétariat du Lycée cantonal selon calendrier.

Quatre temps forts sont organisés par les maîtres responsables des TM en janvier (2 x 1/2 jour), mars (1/2 jour) et juin (env. 5 jours) afin de lancer le TM et de suivre le travail accompli par les élèves. La participation à ces temps forts est obligatoire. Les maîtres responsables des TM convoquent leurs élèves.

Vers la fin octobre (voir calendrier), les élèves rendront un premier brouillon à leur maître.

Grâce à ce travail, l'élève acquerra des compétences qui seront essentielles dans ses études ultérieures.

## ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AU LYCEE

### *OPTION SPECIFIQUE MUSIQUE*

Les élèves qui suivent l'OS Musique doivent avoir la pratique d'un instrument et participer à la chorale, ou à l'orchestre pour l'obtention d'une note.

### *DISCIPLINE FONDAMENTALE MUSIQUE*

Les lycéens ont la possibilité de suivre, en disciplines fondamentales, les cours de dessin ou ceux de musique. Ceux qui choisissent la DF musique ont l'obligation de :

#### *1) suivre le cours d'éducation musicale (2 heures par semaine)*

- initiation à la musique sous forme de centres d'intérêts, ce qui permet une approche des musiques, des formes et de l'histoire de la musique (compositeurs, époques, styles)
- préparation de travaux personnels sur une époque, un compositeur, une forme musicale ou une œuvre particulière

#### *2) fréquenter la chorale du Lycée (voir ci-après) ou de pratiquer un instrument*

*La pratique d'un instrument (l'élève ne peut changer d'instrument en cours d'études) implique que l'élève suive:*

- les cours offerts gratuitement par l'école (demi-leçons) : violon, piano, violoncelle, flûte, orgue, guitare, cours de chant (avec pose de la voix) ou chant choral,

*ou*

- à ses frais, des cours privés : instrument de son choix ; par ex. accordéon, batterie, cornet, etc.

L'école peut cependant lui allouer un subside annuel de CHF 300.- si le professeur est certifié,

- pratique son instrument au sein d'une fanfare. Dans ce cas, l'élève ne reçoit aucun subside

### *OPTION COMPLEMENTAIRE MUSIQUE*

Les élèves de l'option complémentaire musique ont l'obligation de pratiquer un instrument ou de participer à la chorale pour l'obtention d'une note de pratique musicale.

### *LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE AU LYCEE*

#### *Chœur du Lycée*

Tous les élèves du Lycée et de l'École de commerce sont invités à participer à l'une des activités les plus enrichissantes offertes par notre école.

L'inscription au début de l'année scolaire auprès du responsable de la chorale ou au secrétariat du Lycée rend le cours obligatoire. Le responsable de la chorale organise un week-end obligatoire de répétition du 18 au 21 janvier 2013 en vue de la préparation au concert qui aura lieu le 16 mai 2013 (répétition les 14 et 15 mai 2013).

Les répétitions ont lieu le lundi à 11h50 à l'Aula des Jésuites (exceptionnellement en salle de musique D08).

#### *Cours facultatifs et autres*

Les élèves qui souhaitent participer à la création

- d'un ensemble de musique de chambre
- d'un orchestre
- d'un ensemble de jazz
- d'un groupe rock

sont priés de s'annoncer au secrétariat de l'école et auprès des maîtres de musique.

Trois cellules de musique, chacune équipée d'un piano, ainsi qu'un local pour groupe, sont à disposition des élèves. Renseignement au secrétariat.

## SPORTS – ARTS – ETUDES (SAE)

Une nouvelle réglementation est en voie d'élaboration et d'acceptation.

La Direction communiquera les informations utiles dans le courant de cette année scolaire.

## ACTIVITES

### ACTIVITES PERISCOLAIRES

#### CAMPS D'HIVER

L'école organise chaque année des camps de ski alpin, polysportif, de randonnée et de marche dans les Alpes, les Préalpes, le Sud de la France et dans le Jura pour les élèves des degrés 1 et 2. Ils se déroulent pendant la semaine qui précède les vacances de février. **Participer à cette semaine d'activités sportives est obligatoire pour tous les élèves.** Les élèves ont ainsi la possibilité de pratiquer des sports d'hiver dans des conditions beaucoup plus favorables que dans nos régions.

Cette "semaine blanche" annuelle est un complément obligatoire aux leçons d'éducation physique. N'en sont dispensés que les élèves porteurs d'un certificat médical. Les non skieurs peuvent participer à un camp polysportif ou à un camp de randonnée.

→ Le port du casque est obligatoire pour la pratique du ski et du snowboard, ainsi que pour d'autres sports lorsque les professeurs responsables l'exigent !

Au cours d'une telle semaine, adolescents et professeurs ont l'occasion de vivre pendant six jours en communauté, dans un cadre nouveau, et d'apprendre à mieux se connaître.

*Une avance de CHF 150.- est perçue en principe jusqu'au 30 novembre.* Cette avance ne concerne pas les élèves dispensés de l'éducation physique et sportive sur la base d'un certificat médical ; l'avance est remboursée aux élèves qui se désistent d'un camp d'hiver avant le 19 décembre. La part de l'avance correspondant aux frais fixes (hébergement, frais de transport, etc.) n'est pas remboursée aux élèves qui se désistent (pour raisons de maladie, accident ou autres) après le 19 décembre ; les élèves quittant l'Ecole ont toutefois droit à une partie du remboursement.

**N.B. :** *Il est possible de conclure auprès de l'école une assurance annulation pour la somme d'environ CHF 6.50 (remboursement total maximum CHF 300.-)*

#### VOYAGES D'ETUDE

En classe terminale, les élèves effectuent un voyage d'une semaine en Suisse ou à l'étranger. Ce voyage, préparé avec les maîtres accompagnants, permet aux élèves d'approfondir l'étude d'autres cultures que la nôtre ou de réaliser en groupe des travaux pratiques d'observation en relation avec l'enseignement.

Une avance de CHF 200.- est perçue en principe jusqu'au 30 juin ; la part de l'avance correspondant aux frais fixes (voyage, logement, pension, etc.) n'est pas remboursée aux élèves qui se désistent (pour raisons de maladie, accident ou autres). Les élèves quittant l'Ecole ont toutefois droit à une partie du remboursement.

**N.B. :** *Il est possible de conclure auprès de l'école une assurance annulation pour la somme d'environ CHF 12.- (remboursement total maximum CHF 560.-)*

### AUTRES ACTIVITES

#### VISITES, EXCURSIONS, CONFERENCES, SPECTACLES

Au cours de leurs études, les élèves effectuent diverses visites et participent à différentes manifestations. Ainsi, il leur est donné de visiter des musées et des expositions, de participer à des conférences, d'assister à des concerts et à des pièces de théâtre en Suisse romande et en France voisine. En outre, des bons de réduction sur les prix d'entrée à différents spectacles organisés sur le plan local leur sont offerts régulièrement par l'école.

## *JOURNEES SPORTIVES*

Pour les classes de première et deuxième années, deux journées sportives sont organisées annuellement : une en septembre et une en juin. Pour les classes de troisième année, une seule journée sportive est organisée en septembre. Un tournoi de volley-ball est organisé à la veille des vacances de Noël pour tous les élèves.

## *JOURNEES DE PREVENTION*

Les médiateurs et l'infirmière scolaire mettent en place régulièrement des activités de prévention destinées à l'ensemble des élèves. Chaque année, des thèmes divers sont retenus et animés grâce à la participation d'intervenants extérieurs.

La participation aux journées sportives et aux journées de prévention est obligatoire pour chaque élève.

## *MATHPLUS*

### **À qui s'adresse ce cours ?**

Vous êtes un(e) élève d'une option spécifique non scientifique de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année et :

- vous vous destinez à des études scientifiques (dans une école polytechnique, dans une faculté de sciences, dans une HES)
- vous envisagez des études en sciences économiques à caractère fortement quantitatif (HEC, par exemple)
- vous souhaitez simplement compléter votre bagage mathématique

### **Que contient ce cours ?**

En 2<sup>e</sup> année, le cours portera sur le calcul matriciel et l'algèbre linéaire, qui sont des outils incontournables en sciences et en sciences économiques aujourd'hui.

En 3<sup>e</sup> année, le cours comprendra une introduction aux suites et séries puis aux équations différentielles du premier ordre.

Autant que possible, l'accent sera mis sur des applications de ces notions, notamment sur la modélisation de phénomènes physiques ou économiques.

*N.B. Ce cours n'est pas sanctionné par une note, mais une attestation de participation sera délivrée.*

### **Horaire**

Deux leçons hebdomadaires sont à fixer en fonction des horaires des participants (professeur compris). Ces leçons peuvent avoir lieu à 7h30, dans la journée ou dès 17h00 !

### **Inscription au cours**

L'inscription au cours se fait en début d'année et, une fois l'inscription validée, le cours est obligatoire !

Le formulaire d'inscription est disponible au secrétariat.

## *COURS D'APPUI ET DEVOIRS SURVEILLES*

Les cours d'appui en français, allemand et mathématiques sont proposés aux élèves du Lycée. **Les élèves du Lycée qui étaient de niveau B à l'école secondaire dans l'une des disciplines français, allemand, mathématiques ont l'obligation de suivre un cours d'appui** (1 leçon hebdomadaire). Une fois inscrits à un cours d'appui, les élèves ont l'obligation de le suivre pendant tout le semestre en cours.

Tous les élèves du Lycée ont également la possibilité de fréquenter les heures de devoirs surveillés en français, allemand et mathématiques. Ils y participent en fonction de leurs besoins.



### *COURS FACULTATIFS*

- Orchestre
- Théâtre
- Cours "Apprendre à apprendre"
- Russe
- Atelier d'écriture
- Et éventuellement d'autres cours, ceci en fonction des demandes

Les élèves qui désirent suivre l'un des cours mentionnés s'inscriront au secrétariat la première semaine de la rentrée d'août. Cette inscription les engage pour toute l'année scolaire. Le cours facultatif est en principe sanctionné par une note ou une appréciation dans le bulletin semestriel.

Les cours facultatifs s'étendent sur une période de deux semestres au moins, sauf pour le cours "*Apprendre à apprendre*".

### *THEATRE A L'ECOLE*

L'atelier-théâtre consiste à mettre sur pied un spectacle annuel axé sur la création de textes contemporains ("*A quelle heure on meurt ?*" de Réjean Ducharme en 2004, "*A tous ceux qui*" de Noëlle Renaude en 2005, "*Et Vyasa se mit à raconter, fragments du Mahabharata*" en 2006, "*Albatros*" de Fabrice Melquiot en 2009, "*Portrait d'une Planète*" de Dürrenmatt en 2010, "*Médée*" de Sénèque en 2011, "*TrashTell*", de Etienne Fardel en 2012).

Les spectacles, présentés d'ordinaire au printemps, sont mis en scène, alternativement ou en collaboration, par les enseignants de théâtre au Lycée.

### *ECHANGES LINGUISTIQUES*

**Les séjours linguistiques n'excédant pas une semaine doivent impérativement être organisés durant la semaine du 12 au 16 novembre 2012 (et du 11 au 15 novembre 2013).** Pour les séjours de plus longue durée, l'élève et ses parents (pour les élèves mineurs) présenteront une demande préalable à la direction.

Dans le but de promouvoir l'apprentissage des langues, en particulier de l'allemand, le Lycée organise depuis quelques années des échanges linguistiques avec la Suisse alémanique (St-Gall, Liestal, Zürich, etc.) et l'Allemagne (notamment à Goslar, Berlin et Potsdam).

Les élèves séjournent dans leurs familles d'accueil respectives et fréquentent régulièrement les cours dispensés dans les lycées partenaires. Ils ont ainsi la possibilité de vivre quelques semaines, quelques mois dans une autre région linguistique.

La durée des échanges varie en fonction de la demande des élèves. La durée de l'échange est fixée à un mois au minimum et à un an au maximum. Les élèves doivent faire en sorte de ne pas prendre de retard dans les disciplines enseignées dans leur lycée d'origine. Ils effectuent les démarches nécessaires auprès des professeurs et des camarades pour obtenir les informations utiles qui leur permettront de réintégrer leur classe après l'échange linguistique.

**Responsable :** Mme Ursula Krähenbühl, professeur d'allemand et d'anglais.

**Remarque :** la préparation d'un échange / séjour nécessite des recherches importantes, donc des délais relativement longs. Il est ainsi préférable de s'y prendre au moins six mois à l'avance.

Les familles qui souhaitent héberger des élèves en séjour linguistique (quelle qu'en soit la durée) dans notre établissement peuvent s'annoncer auprès du secrétariat.

## **LA VIE A L'ECOLE**

### **CONSEIL DES DELEGUES DES ELEVES**

L'intérêt manifesté par les lycéens pour les questions qui les touchent nous réjouit ; aussi souscrivons-nous pleinement à l'idée d'une réelle participation des élèves à la marche de l'école.

Depuis plusieurs années, les lycéens désignent le Conseil des délégués, organe qui comprend un représentant et un suppléant par classe.

Ce conseil désigne douze de ses représentants, dont l'un est nommé président, pour les représenter aux séances du collège des maîtres où ils ont voix délibérative. L'ensemble des structures de participation permet d'examiner en commun les propositions les plus diverses concernant tous les domaines de la vie scolaire.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Lycée cantonal s'est engagé, selon les décisions cantonales, à respecter les critères du développement durable dans tous les domaines possibles et encourage au tri notamment par les poubelles à tri sélectif pour :

- le papier
- le carton
- le PET
- le verre
- les piles
- le compost (restaurant et pavillon de biologie)
- l'aluminium (si possible)

Régulièrement, élèves et professeurs se voient proposer un Ecogeste, un petit geste simple que chacun peut accomplir. Tous ces petits gestes, additionnés et multipliés vont dans le sens d'un plus grand respect de notre environnement.

### **GROUPE BIBLIQUE**

Le Groupe Biblique du Lycée cantonal est un groupe d'étudiants chrétiens qui se réunissent une fois par semaine dans une salle du Lycée pour vivre un temps hors de l'agitation de la semaine et du stress des études. Notre désir est d'offrir aux participants un moment d'écoute, de partage, d'échanges, d'encouragements, de prière, de méditation et de réflexion dans le respect des différentes convictions.

Ouvert à tous, il est principalement destiné aux étudiants qui souhaitent découvrir comment la foi influence la vie quotidienne et permet d'avoir de belles surprises...

Les horaires et la salle sont définis en début d'année et affichés sur le panneau de l'étage A. Si ce groupe t'intéresse, tu peux sans autre venir nous rendre visite. Si tu as des questions, tu peux contacter le responsable actuel à l'adresse e-mail [gb.lycee@gmail.com](mailto:gb.lycee@gmail.com). Celui-ci pourra te fournir tous les renseignements utiles. Tu peux aussi consulter le site [www.gbeu.ch](http://www.gbeu.ch), section Jura+Berne, puis chercher le Lycée cantonal. A bientôt !

## L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES

### CONCOURS DE L'AMICALE

L'Amicale des anciens élèves se soucie de développer l'intérêt de nos étudiants pour les sciences, les arts, la recherche, la culture en général. Elle organise chaque année un *Concours de l'Amicale* et met à la disposition de l'école des prix de CHF 50.- à 300.- pour des travaux littéraires, scientifiques, etc.

Les prix en espèces seront décernés aux meilleurs travaux remis au directeur jusqu'au 29 mars 2013 et évalués par un jury ad hoc.

Pour l'année 2012-2013, aucun thème précis n'a été choisi. De ce fait, les élèves ont eu la liberté de présenter des travaux en peinture, sculpture, photo, sciences, littérature, etc.

En 2012, les élèves suivants ont présenté un travail et ont été primés par l'Amicale :

#### **1er prix ex-aequo:**

204	<b>Pauline Jeanbourquin</b>	CHAMBRE FROIDE ( <i>COURT METRAGE</i> )
207	<b>Edouard Cattin</b>	COLLECTION D'INSECTES

#### **Prix d'encouragement :**

208	<b>Marjolaine Charmillot</b>	CONSCIENCES ( <i>CREATION LITTERAIRE</i> )
-----	------------------------------	--

Pour devenir membre de l'Amicale, il suffit de s'adresser au secrétariat du Lycée et de régler une cotisation annuelle de CHF 20.- (CHF 10.- pour les étudiants) pour obtenir régulièrement le bulletin de l'Amicale.

### TRAVAUX DE MATURITÉ PRIMÉS PAR L'AMICALE

L'Amicale des anciens élèves souhaite également récompenser les travaux de maturité qui sont particulièrement intéressants, inédits et originaux. Elle a donc décerné les prix suivants en 2012 :

#### **Grand Prix ex aequo**

304	<b>GOGNIAT Rachel</b>	FLORE DES ETANGS DE BONFOL
354	<b>GIRARD Valentin</b>	ANIMAUX EN PAPIER MACHE « DU PAPIER A LA VIE, D'UNE HISTOIRE A UNE AUTRE »
305	<b>WOLFF Sloane</b>	VERTIGES (CREATION D'UNE NOUVELLE)
308	<b>MOSCARDINI Alexandre</b>	ROBOTIQUE : SORTIR D'UN LABYRINTHE
308	<b>NOIRJEAN Adrien</b>	RESTAURATION D'UN ORGUE HAMMOND M 162

#### **1er Prix ex aequo**

302	<b>BRISCHOUX Mathilde</b>	ONDES DE CHOC (CREATION D'UN LIVRE D'ART)
302	<b>GERBER Pierre</b>	TITEUF AUF BERNDEUTSCH
305	<b>GERBER Brunelle</b>	L'AILE DU PAPILLON (RECUEIL DE POESIES)
308	<b>TREMBLAY OTIS Gabrielle</b>	CRISTAUX LIQUIDES ET ECRANS LCD
309	<b>OBUCINA Sabrina</b>	ETUDE DE LA FLUORESCENCE : <i>AZURANTS OPTIQUES ET AUTRES MOLECULES</i>

## 2ème Prix ex aequo

301	<b>JOLIDON Emilien</b>	INVENTAIRES DES RACES DE LAPINS DANS L'AJO
303	<b>SCHUMACHER Sarah</b>	LES INFLUENCES DU DROIT ROMAIN SUR NOS SYSTEMES JURIDIQUES
303	<b>LAMRI Timo</b>	INCENDIES ET COMBUSTIONS D'ATMOSPHERES
304	<b>DOLOIR Célia</b>	J'AI TOUJOURS REVE D'ETRE UN SUPER-HEROS (PIECE DE THEATRE)
304	<b>TAILLARD Méлина</b>	LA QUESTION JURASSIENNE : CONSTRUCTION D'UNE MEMOIRE
305	<b>BEURET Nina</b>	PORTRAITS DE LYCEENS
305	<b>MILANI Célien</b>	SNURFL! (COURT-METRAGE D'ANIMATION)
306	<b>TONNERRE Lucille</b>	AINSI FUT-ELLE (CREATION D'UNE NOUVELLE)
309	<b>BOESCH Juliane</b>	LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DE L'ETAT- MAJOR DE L'ARMEE SUISSE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE : LE ROLE DE FRANÇOIS BOURQUENEZ, MON ARRIERE-GRAND-PERE
310	<b>KOLLER Elodie</b>	LA VISION DE LA MORT DANS LES CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN

## Prix d'encouragement ex aequo

302	<b>IOSET Eric</b>	ETUDE D'UNE POPULATION DE SALAMANDRE TACHETÉES : SALAMANDRA SALAMANDRA TERRESTRIS DANS LA COMBE DU BEZ À GLOVELIER
303	<b>BEUCHAT Plume</b>	EDINBURGH 2011, A STUDY TRIP JOURNAL
305	<b>CAMPEDEL Léna et SIEGENTHALER Angèle</b>	BELLE-DAME (STOP MOTION)

## CONCOURS D'EXECUTION MUSICALE

Le concours est organisé tout les deux ans par le Lycée. Diverses institutions, dont notamment : l'Amicale, le Lycée, la ville de Porrentruy, Lions Club Les Rangiers, Piano Borloz, etc. récompensent les meilleurs instrumentistes.

En 2012, le concours d'exécution musicale a eu lieu le jeudi 10 mai. Les élèves figurant ci-dessous ont été récompensés :

**1er prix :** GUYOT Marie – Piano

**2ème prix :** MARQUIS Jessica – Piano

**3ème prix :** FREUDEMANN Yannick – Chant

**4ème prix :** MOUTTET Julie – Piano

**5ème prix :** NOIRJEAN Adrien – Orgue Hammond

**6ème prix :** DONZE Lucie – Harpe

**Prix de consolation :** SANGLARD Emile et KOHLER Pierre – Clarinette et Saxophone

**Prix de consolation :** COLOMB Eva – Flûte traversière

Le prochain concours d'exécution musicale aura lieu en mai 2014. L'inscription se fait auprès des maîtres de musique.

## RESSOURCES SCOLAIRES

### J'AI UN PROBLEME... A QUI M'ADRESSER ?

Le fonctionnement de l'école permet à chaque élève qui rencontre une difficulté particulière de s'adresser à une personne de référence.

Lorsqu'il s'agit d'un problème personnel, de santé ou autre, l'élève peut s'adresser à l'infirmière scolaire ou au médiateur.

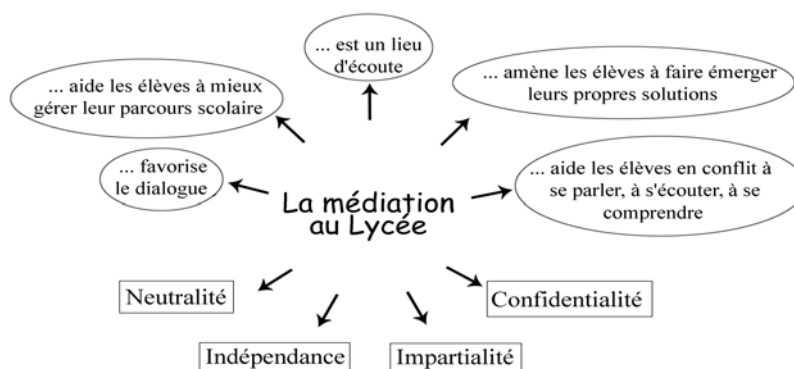
Si le problème est lié à une discipline ou à un enseignant, il va de soi que l'élève s'adressera d'abord à l'enseignant concerné. Au cas où aucune solution ne pourrait être trouvée, l'élève peut alors s'adresser au médiateur ou au maître de classe, puis à la direction.

La direction et le médiateur garantissent la confidentialité aussi longtemps que souhaité par l'élève. Une démarche avec l'enseignant n'est entreprise que sur demande de l'élève seul ou sur celle de ses parents.

### L'ESPACE MEDIATION

#### LA MEDIATION...

- offre un espace d'écoute à l'élève qui éprouve des difficultés (scolaires, relationnelles, personnelles, etc.) et l'oriente, avec son accord, vers la personne la plus apte à apporter une solution à son problème. Les entretiens sont strictement confidentiels
- prévient les problèmes de santé, en collaboration avec l'infirmière scolaire (au moyen d'activités périscolaires liées à la prévention de la santé)
- stimule la communication au sein de l'école
- contribue à un climat positif dans l'école, en réduisant les situations d'exclusion, de marginalisation et de solitude



#### L'EQUIPE DE MEDIATION

Une médiatrice, Mme Corinne Eschenlohr.

Deux médiateurs, MM. Yannis Babey et Nicolas Barré.

L'élève demandeur prend contact avec le médiateur de son choix :

⇒ il peut le rencontrer dans l'école en consultant l'horaire d'enseignement des médiateurs qui est affiché au tableau de l'étage A, dans l'espace réservé à la médiation ;

⇒ il peut également écrire un courriel ou téléphoner.

**Corinne Eschenlohr**  
032.466.18.71  
corinne.eschenlohr@bluewin.ch

**Yannis Babey**  
032.466.57.03  
yannis.babey@bluewin.ch

**Nicolas Barré**  
032.435.63.64  
nicolas.barre@sunrise.ch

## **LE SERVICE DE SANTE SCOLAIRE**

C'est un service qui vise à promouvoir la santé et à prévenir les problèmes de santé à l'école. Il est ouvert aux élèves, aux enseignants, au personnel de l'école et aux parents.

Ce service est assuré par une infirmière scolaire en soins généraux, Mme Natalina Serena. Ses tâches principales sont :

- écouter, informer, soutenir les élèves pour les questions touchant au domaine de la santé et psycho-social, les orienter au besoin
- effectuer les contrôles obligatoires de santé selon le programme établi par le Service de la santé
- collaborer aux actions d'éducation à la santé avec les médiateurs et le médecin scolaire

On peut rencontrer l'infirmière scolaire :

- tous les mercredis et vendredis matins de 8h00 à 12h00, en salle C17
- par téléphone : 032/420 36 55 – natel : 079 625 04 70
- par courriel : [natalina.serena@jura.ch](mailto:natalina.serena@jura.ch)

### **ADRESSES UTILES :**

#### ***MEDECIN SCOLAIRE :***

Dr Pierre-Olivier Cattin  
Rue du Tarascon 14  
2900 PORRENTRUUY  
Tél. 032 466 77 88

#### ***CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE :***

Rue Thurmann 16  
2900 PORRENTRUUY  
Tél. 032 420 36 20

# SERVICE D'AUMONERIE ŒCUMENIQUE DES ECOLES (SAOE)

Service  
un espace de disponibilité, de gratuité, d'accueil offert à tous

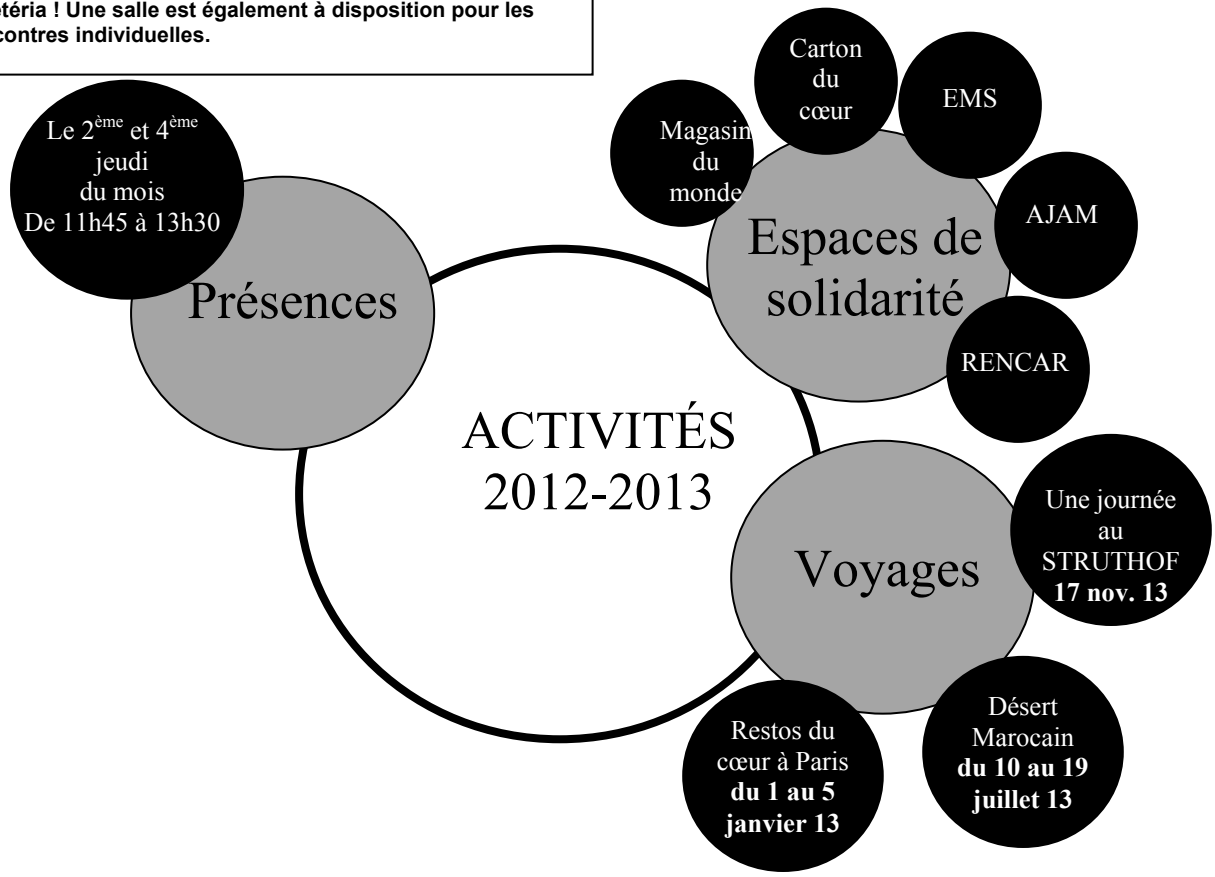
Aumônerie  
un espace de partage, d'écoute, de dialogue, de réflexion,  
un espace d'ouverture à la dimension spirituelle, de prière,  
d'approfondissement de la foi au Christ

Œcuménique  
un espace offert par les Eglises protestante et catholique

des Écoles  
Présence dans certaines divisions du CEJEF

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois les aumôniers sont à ta disposition. Tu pourras les rencontrer dans les couloirs du bâtiment, sur la Place Blarer-de-Wartensee, ou encore à la cafétéria ! Une salle est également à disposition pour les rencontres individuelles.

Sur des samedis matin, vivre un moment de solidarité, donner de son temps pour les autres et découvrir que cela a du sens pour soi et autour de soi.



Un camp sur un ou quelques jours pour s'ouvrir le cœur, l'esprit, les yeux à d'autres réalités.

Deux aumôniers à ta disposition un jeudi sur deux dans la division lycéenne :

Pour l'Eglise Réformée :  
**Serge Médebielle**  
Pasteur  
Rue du Temple 11  
2900 Porrentruy  
Tél. 032 466 54 84  
e-mail : serge@saoe.ch

Pour l'Eglise Catholique :  
**Élodie Prétat**  
Animatrice en aumônerie  
Rue Thurmann 4  
2900 Porrentruy  
Tél. 032 466 66 14  
e-mail : elodie@saoe.ch

## **QUELQUES PETITES ASTUCES**

### **Et si ...**

- je mets la priorité sur mes études au Lycée
- je respecte l'horaire
- j'apporte en classe tout mon matériel nécessaire pour mes leçons
- je fais tous mes devoirs
- j'inscris mes résultats dans mon carnet de devoirs
- je respecte les consignes dictées par mes professeurs
- j'informe régulièrement mes parents
- je parle avec mes professeurs lorsque j'ai des problèmes (liés à l'enseignement, à l'apprentissage)
- j'investis du temps pour me préparer le soir, le week-end et pendant les vacances
- je suis disposé, en cas de difficultés scolaires, à limiter/restreindre mes activités personnelles/privées
- je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour pallier mes difficultés (cours de rattrapage, cours d'appui, devoirs surveillés, leçons privées, etc.)
- j'accepte, lorsque je suis insuffisant, de faire des travaux de rattrapage

**alors je m'assure un parcours harmonieux au Lycée cantonal de Porrentruy.**



## INFORMATIONS PRE-UNIVERSITAIRES

Une journée d'informations pré-universitaires réunissant des représentants de diverses universités et écoles polytechniques fédérales aura lieu en novembre 2013 à l'intention des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années. Elle a lieu tous les deux ans.

Les centres d'information scolaire et professionnelle (COSP) sont à disposition des élèves du Lycée, sans rendez-vous :

- pour découvrir le monde des métiers, la vie professionnelle et les possibilités de formation
- pour préciser leurs intérêts et leurs projets de formation
- pour se documenter sur tous les moyens de formation et tous les types d'études, les professions et les carrières
- pour s'informer avec précision sur les conditions d'accès aux études et aux carrières, les programmes de cours, l'organisation des formations, les débouchés

Les centres mettent à la disposition des élèves des salles de lecture, des bibliothèques de prêt, une documentation écrite et audio-visuelle.

### ADRESSES UTILES :

***PORRENTRUY :***

Rue du Banné 23

**Tél. : 032 420 34 70**

***DELÉMONT :***

Route de Bâle 26

**Tél. : 032 420 79 50**

***SAIGNELÉGIER :***

Rue Bel-Air 5

**Tél. : 032 420 47 10**

